

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02980

Numéro SIREN : 792 597 247

Nom ou dénomination : A F CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 39734

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2065-SD

Exercice ouvert le

01/01/2016

et clos le

31/12/2016

Régime simplifié d'imposition

☒

Régime réel normal

☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)☐

Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD☐

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

SASU SASU AF CONSEIL

Adresse du siège social

COMMERCE DE NANTERRE

12 SEP. 2019

DEPOT N° 39734

SIRET

79259724700016

Adresse du principal établissement

04 AV LAURENT CELY

92600 ASNIERES SUR SEINE

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

/

/

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B - ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

☐

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (CF. NOTICE DE LA DÉCLARATION N°2065)

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 15 % et / ou à 28 %

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

6 066

Bénéfice imposable à 28 %

2 - Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 - Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes

☐

Zone franche urbaine

☐

Pôle de compétitivité

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

☐

Autres dispositifs

☐

Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

☐

Société d'investissement immobilier côtée

☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-merdans le secteur productif, ☐
art. 244 quater Wdans le secteur du logement social, ☐
art. 244 quater X**D- IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% |

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique «Recherche de formulaires» numéros d'imprimés «2032» ou «2033», formulaires «2032-NOT» ou «2033-NOT».

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable S/I: ☐

Tél :

Nom et adresse du conseil S/I: ☐

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA | | | | | | |

Tél :

Identité du déclarant

Date : 30/05/2017

Lieu : Asnieres sur seine

Qualité et nom du signataire : MR

AMAJOUD

GERANT

Signature :

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a
	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d
		e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f
		g
		h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)	

G - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

H - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS
(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

6 159

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice :

MVL*T* imputée sur les PVL*T* de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLТ remaining to be reported

Désignation de l'entreprise SASU AF CONSEIL										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise 04 AV LAURENT CELY										92600 ASNIERES SUR SEINE															
SIRET										<table><tr><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		7	9	2	5	9	7	2	4	7	0	0	0	1	6
7	9	2	5	9	7	2	4	7	0	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																								
1	2																								

										Exercice N clos le									
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6
3	1	1	2	2	0	1	6												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	7 046	016	750		6 296											
	Immobilisations corporelles *		028	3 172	030	2 240		932											
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	10 218	048	2 990		7 228											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	14 241	070		14 241												
		Autres * (3)	072	4 911	074		4 911												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	8 043	086		8 043												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096	27 195	098		27 195												
Total général (I+II)		110	37 414	112	2 990		34 424												
PASSIF										Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000												
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126														
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132													
	Report à nouveau				134		7 803												
	Résultat de l'exercice				136		5 156												
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142		13 960												
Provisions pour risques et charges				154															
Total II																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		2 122												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	5 540	172	18 342												
	Produits constatés d'avance				174														
Total III				176		20 464													
Total général (I + II + III)				180		34 424													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 662											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise | SASU SASU AF CONSEIL

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 3 1/1 2/2 0 1 6

Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services	217	218	45 349
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
Charges d'exploitation	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	45 349
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	374
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
	Autres charges externes	(dont crédit bail : mobilier : immobilier :)		242	26 106
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE 90)	243	244	3 813
	Rémunérations du personnel			250	6 159
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 365
Autres charges	Dotations aux amortissements			254	1 350
	Dotations aux provisions			256	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	39 167

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	6 181
Produits financiers (III)		280	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges financières (V)		294	
Charges exceptionnelles (VI)	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	300	115
Impôts sur les bénéfices (VII)		306	910
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	5 156

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 5 156 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles		322	
	Impôts et taxes non déductibles		324	910
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344	350
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	6 066 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière		356	
	Déficits antérieurs reportables	dont imputés sur le résultat		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	6 066 372

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU SASU AF CONSEIL**Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 384	412	2 662	414		416	7 046	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 172	472		474		476	3 172	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	7 556	492	2 662	494		496	10 218	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	400	502	350	504		506	750
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 240	562	1 000	564		566	2 240
TOTAL		570	1 640	572	1 350	574		576	2 990

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS -
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

2033-D-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise | SASU AF CONSEIL

Néant ☐

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exer- cice	Diminutions reprises de l'exer- cice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
Provisions réglementées					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Sur immobilisations	630	600	634	636	
Provisions pour dépréciation					
Sur stocks et en cours	640	630	644	646	
Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656	
Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666	
TOTAL	680	682	684	686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agence- ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL	780

à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

	800
--	-----

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 767
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 623
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

2033-E-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **SASU AF CONSEIL**Néant ☐

Exercice ouvert le **01/01/2016** et clos le **31/12/2016** Durée en nombre de mois **1** **2**

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 – TOTAL 2** **137**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	0
--	-----	---

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	1.00
dont apprentis	657	0.00
dont handicapés	651	0.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

SASU AF CONSEIL

Société par Action Simplifiée Capital de 1 000 Euros

Siège Social à 92 600 ASNIERES SUR SEINE

04 AVENUE LAURENT CELY

RCS NANTERRE 792 597 247 00016



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE et RESOLUTIONS VOTÉES A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2016

Le mardi 3 Septembre 2019 à 14h00 heures, L' associé de la Société AF CONSEIL société par Action Simplifiée au capital de 1 000 euros, sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la Société au 04 avenue Laurent Cély 92 600 Asnières sur seine , pour la validité des comptes de l'année 2016 et afin de rendre compte de l'activité de la société pour l'exercice écoulé et clos au 31/12/2016

Les convocations pour la présente assemblée ont été adressées par lettre remise en main propre contre décharge le 27 Aout 2019.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, les associés ont reçu : **texte des résolutions, ordre du jour, comptes annuels avec la convocation**, de plus ces documents ont été tenu à leur disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que l'associé doit approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice :

	TOTAL DU BILAN :	34 424 Euros
-	CHIFFRES D'AFFAIRES :	45 349 Euros
-		
-	RESULTAT NET :	5 156 Euros

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un résultat BENEFICIAIRE après déduction d'impôt sur la société de 5 156 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice après déduction d'impôt de 5 156 € qui décide de ne pas le distribuer

Nous vous proposons de bien vouloir l'affecter de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » : de 5 156 €

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H 00

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès verbal qui a été signé par les associés et le gérant de la Société.

Ces résolutions mise aux voix, ont adoptées à l'unanimité.

Fait à ASNIERES SUR SEINE le 03 SEPTEMBRE 2019

Le Président : MR AMAJOUD ABDERAHIM



SASU AF CONSEIL

Capital de 1 000 Euros

Siège Social à 92 600 ASNIERES SUR SEINE

04 AVENUE LAURENT CELY

RCS NANTERRE 792 597 247 00016

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

DU 03 SEPTEMBRE 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2016** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice, un résultat bénéficiaire avant impôt de **6 066** euros €.

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer ce résultat et de reporter à nouveau ce bénéfice après déduction d'impôt

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2016 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

Le Président MR AMAJOU ABDELLAH

